



Assemblée générale

Distr. générale
20 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 101 c) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2016 à juin 2017.

Durant cette période, le Centre régional a mené plus de 60 activités d'assistance technique, juridique et concernant les politiques générales pour aider, à leur demande, les États d'Amérique latine et des Caraïbes à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive.

Pour contribuer à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage), le Centre régional a dispensé une formation technique au marquage, au traçage, à la gestion des arsenaux et à la destruction d'armes légères et de petit calibre à plus de 550 fonctionnaires des administrations territoriales des États Membres. Grâce à des actions de mobilisation locale et à des mesures d'assistance technique, il a sensibilisé le public et plusieurs entreprises de sécurité privées au contrôle des armes légères et à la prévention de la violence armée. Il a aidé quatre États d'Amérique centrale et du Sud à mieux appliquer le Traité sur le commerce des armes.

* [A/72/50](#).



Au cours de la période considérée, le Centre régional a prêté une assistance législative, relative aux politiques générales et au développement des capacités à plus de 280 responsables nationaux d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs auprès d'acteurs non étatiques. Il a également mis au point des outils pour aider les États à prévenir le financement de la prolifération et à dresser des listes de contrôle en vue de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et a contribué au renforcement des capacités de prévention de la prolifération dans le contexte de la sécurité maritime et portuaire.

Le Secrétaire général remercie les États Membres et les partenaires qui ont soutenu les opérations et les programmes du Centre régional par leurs contributions en espèces et en nature, et plus particulièrement le Pérou, pays hôte, et invite ceux qui le peuvent à verser des contributions volontaires au Centre pour qu'il puisse poursuivre ses activités suite aux demandes croissantes d'assistance et de coopération émanant des États de la région.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/77, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui est de promouvoir dans ses États Membres la paix, le désarmement et le développement et a engagé le Centre à continuer d'élaborer, dans tous les pays de la région, des programmes dans les domaines importants que sont la paix, le désarmement et le développement et à appuyer, à leur demande et conformément à son mandat, les États Membres dans les initiatives qu'ils prennent aux niveaux régional et sous-régional.

2. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, reprend les principales activités menées par le Centre régional de juillet 2016 à juin 2017. On trouvera en annexe l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional en 2016.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Durant la période considérée, le Centre a entrepris plus de 60 activités d'assistance technique, juridique et en matière de formation pour aider les États de la région à appliquer les instruments internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération et à respecter les règles et normes internationales dans ces domaines.

5. Comme suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Centre régional a mis ses activités au service de la réalisation des objectifs de développement durable, et en particulier de l'objectif 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Dans ce contexte, il a lancé en Colombie, au Honduras, au Pérou et à la Trinité-et-Tobago un projet destiné à stimuler la participation des jeunes à la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, dans le cadre d'un projet interinstitutions, il a sensibilisé 800 adolescents du nord du Pérou aux dangers des armes à feu et prêté une assistance technique à la destruction de près de 10 000 armes confisquées.

6. Le Centre régional a déployé, à l'appui du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, un nouveau module visant à former les agents de première ligne des services de répression à l'utilisation de l'identification par rayons X dans la lutte contre le trafic d'armes par voie postale. Il a également renforcé la capacité de neuf États des Caraïbes en matière d'expertise balistique conformément à l'Instrument international de traçage. Dans le cadre d'un projet visant à améliorer le contrôle des armes légères dans le secteur de la sécurité privée, il a contribué à la destruction de

plus de 450 armes de ce type détenues par des sociétés de sécurité privées et au marquage secondaire de plus de 500 armes détenues par ces sociétés, et dispensé une formation à près de 250 fonctionnaires et membres du personnel de sociétés de sécurité privées.

7. Afin d'influer sur le débat public, le Centre régional a publié deux études régionales portant respectivement sur le contrôle auquel est soumis le secteur de la sécurité privée et sur la faisabilité et les incidences du recours aux armes à létalité réduite plutôt qu'aux armes à feu.

8. Sur la demande de la Mission des Nations Unies en Colombie, le Centre régional a fourni des orientations techniques et des conseils à l'appui de la mise en œuvre du volet de dépôt des armes du processus de paix colombien, ce qui constitue un fait nouveau important : en effet, c'est la première fois qu'il prête assistance à une opération de paix des Nations Unies.

9. Parallèlement, il a continué de dispenser une formation et de prêter une assistance technique à plus de 125 fonctionnaires de quatre États d'Amérique latine afin de renforcer l'application du Traité sur le commerce des armes.

10. En vue de promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, il a aidé huit États à rédiger de nouvelles lois et à définir leurs priorités en ce qui concerne les plans nationaux de mise en œuvre volontaires. Il a en outre élaboré de nouvelles directives techniques relatives à la lutte contre le financement de la prolifération et à l'adoption de listes de contrôle nationales afin d'aider les États Membres à prévenir la prolifération des armes de destruction massive.

11. Par ailleurs, conformément à la résolution 65/69 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, le Centre régional a continué à encourager les femmes à participer aux initiatives prises dans ces domaines. Au total, 40 % des participants à ses activités étaient des femmes, plus que durant la période précédente.

A. Programme de sécurité publique

1. Les jeunes, agents de changement en faveur du Programme 2030 et des objectifs de développement durable

12. Il est indiqué dans le Programme 2030 que « les enfants et les jeunes sont des agents essentiels du changement ». Pour donner corps à cette idée, le Centre régional a entrepris de créer, en collaboration avec le programme des Volontaires des Nations Unies, des espaces permettant aux jeunes de mieux connaître l'objectif de développement durable n° 16 et de participer à un dialogue constructif sur la paix, la sécurité et la participation civique. La Colombie, le Honduras, le Pérou et la Trinité-et-Tobago élaborent, en collaboration avec le Centre régional, le premier ensemble d'indicateurs de proximité relatifs à la cible 16.4 des objectifs de développement durable (« D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée »).

13. Le Centre régional a également continué de faire le lien entre questions relatives aux jeunes, à la paix et à la sécurité au moyen d'un projet grâce auquel il a réuni 800 adolescents du nord du Pérou, en août 2016, à l'occasion de représentations de danse théâtrale visant à les sensibiliser aux dangers des armes à feu. Par le truchement de la danse artistique et de la musique urbaine, de jeunes artistes ont redonné vie à des récits illustrant l'impact de l'utilisation d'armes à feu sur les communautés locales.

14. Ce projet a également contribué à autonomiser les jeunes et les femmes et à améliorer leur sécurité, grâce à un dialogue exploratoire avec des acteurs locaux concernant en particulier les conséquences spécifiques de la violence armée pour les femmes. Dans cette même optique, en juillet 2016, le Centre régional a livré son expérience des stratégies de prévention de la violence armée lors d'un séminaire visant à réduire la violence endémique qui règne dans la ville de Trujillo, dans le nord du Pérou.

15. Dans le cadre de ce projet multidimensionnel, il a également collaboré avec les autorités répressives nationales et l'entité péruvienne chargée de réglementer les services de sécurité, les armes à feu, les munitions et les explosifs à usage civil et détruit ainsi près de 10 000 armes. Cette activité, qui a eu lieu le 9 juillet 2016, Journée de la destruction des armes légères, a été un témoignage des efforts que déploie le Pérou pour débarrasser les communautés vulnérables des armes confisquées et empêcher que ces armes ne soient détournées et utilisées à des fins abusives.

2. Lutte contre le trafic d'armes par voie postale

16. Les services de répression de la région et le Centre régional se prêtent mutuellement assistance technique depuis plus de deux décennies. Durant la période considérée, le Centre régional a continué de collaborer avec les acteurs de première ligne à la lutte contre le détournement d'armes en organisant des formations et en fournissant des outils pratiques.

17. En mars 2017, 40 responsables de l'application des lois costariciens ont reçu une formation spécialisée visant à faciliter la détection et l'interception des transferts illicites par voie postale d'armes légères et de petit calibre, de pièces détachées, de composantes et de munitions. Ce cours est fondé sur le tout dernier outil de formation du Centre régional, un guide relatif à l'identification par rayons X, mis au point en collaboration avec le Center for Adaptive Security and Research Applications (Centre d'applications de recherche et de sécurité évolutives), établi en Suisse. Grâce à ce guide novateur, les agents des douanes et des postes peuvent détecter et identifier les armes envoyées de manière illicite par voie postale. Ce guide facilitera la lutte contre ce nouveau mode de trafic, qui échappait jusqu'à présent à toute surveillance.

18. Après avoir participé au cours dispensé par le Centre régional, les autorités costariciennes ont intercepté deux colis postaux contenant 20 chargeurs de fusil, ce qui démontre son efficacité. Durant la période considérée, de nombreux États de la région ont demandé à bénéficier de ce cours, que le Centre régional s'emploie à étoffer en collaboration avec l'Union postale universelle et l'Union postale des Amériques, de l'Espagne et du Portugal.

3. Amélioration des capacités de traçage des armes légères et de petit calibre

19. Le Centre régional a continué d'aider huit États des Caraïbes (Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité-et-Tobago) à renforcer leur laboratoire national d'études balistiques pour lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et de munitions, l'objectif principal du projet étant d'harmoniser les pratiques des laboratoires nationaux et de renforcer les réseaux régionaux d'échange d'informations afin que le trafic et l'utilisation abusive d'armes à feu ne restent pas impunis. Ce faisant, il a prêté à ces États un appui précieux dans la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

20. Dans le cadre de ce projet, une réunion régionale sur l'expertise balistique a été organisée à Port of Spain en décembre 2016, avec la collaboration du Gouvernement trinitadien et de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes. Les participants à cette réunion, tenue en présence de 40 représentants de 15 États des Caraïbes, ont souligné que les systèmes de gestion de la qualité en laboratoire jouent un rôle important à l'appui du Réseau régional intégré d'information balistique.

21. Durant la période considérée, le Centre régional a également fourni du matériel et des équipements de haute technologie et dispensé des cours en ligne et sur place aux experts en balistique et aux spécialistes de laboratoires et facilité la mise en application de 17 règles de base dans les systèmes nationaux. Cinquante experts en balistique ont été initiés à un outil d'évaluation afin de pouvoir améliorer en permanence leurs compétences professionnelles.

22. Grâce aux projets menés durant la période considérée, les experts en balistique et les techniciens de laboratoire jouissent de meilleures conditions de santé et de sécurité au travail et d'une meilleure organisation de leur espace de travail et sont mieux à même de traiter les éléments de preuve qui leurs sont soumis de manière efficace et conforme aux normes internationales.

4. Promouvoir le contrôle des armes légères et de petit calibre dans les entreprises de sécurité privées

23. L'adoption de normes internationales a également permis le lancement d'un projet commun visant à renforcer la capacité des Gouvernements des États Membres de contrôler les armes légères et de petit calibre détenues par les sociétés de sécurité privées et à promouvoir la bonne gouvernance dans ce secteur. Ce projet, mené en collaboration avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, vise à pallier la privatisation croissante de la sécurité dans la région en aidant le secteur à appliquer les normes internationales sur le contrôle des armes légères, les Directives techniques internationales sur les munitions et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

24. À la suite des succès enregistrés lors de sa première phase de mise en œuvre en El Salvador et au Pérou, le projet a été étendu au Costa Rica et au Guatemala. Les activités menées au Costa Rica ont débouché en avril 2017 sur la destruction de plus de 450 armes détenues par 17 entreprises, premier exemple de destruction volontaire d'armes par des sociétés de sécurité privées dans le pays. L'assistance juridique prêtée aux autorités nationales costariciennes en matière de législation de la sécurité privée et de contrôle des armes légères a également favorisé un débat politique dans le pays et une réforme des lois relatives à la surveillance et au contrôle des entreprises de sécurité privées.

25. Dans le cadre de son assistance aux États bénéficiaires, le Centre régional a organisé des séminaires sur divers sujets, tels que l'emploi de la force, dispensé des cours de formation aux parties prenantes aux projets et examiné les armureries et les arsenaux de sociétés de sécurité privées, ce qui lui a permis de toucher plus de 250 fonctionnaires nationaux et membres du personnel d'entreprises de sécurité privées.

26. Pour promouvoir l'application de l'Instrument international de traçage, le Centre régional a également contribué au marquage secondaire de plus de 500 armes détenues par des sociétés de sécurité privées au Costa Rica pour les aider à mieux gérer leurs arsenaux et ainsi faciliter le traçage de leurs armes.

27. Une étude commune menée par les agents d'exécution du projet et publiée en octobre 2016 contient des recommandations relatives aux démarches que les États et les sociétés de sécurité privées pourraient suivre en vue de mieux réguler,

surveiller et faire fonctionner le secteur de la sécurité privée en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'améliorer ainsi la sécurité des citoyens en général. Elle traite également de question de savoir si les employés de sociétés de sécurité privées doivent être armés pour remplir efficacement leur mission.

28. Afin de contribuer encore à ce débat ainsi qu'à d'autres en cours dans la région, le Centre régional a mené des recherches exploratoires sur la légalité, la faisabilité et les incidences d'un éventuel remplacement des armes à feu par des armes à létalité réduite, dont les conclusions ont été présentées au Pérou, en décembre 2016, et en Colombie, en avril 2017, et constituent une base factuelle solide en vue de réglementer l'utilisation d'armes à létalité réduite par les sociétés de sécurité privées dans la région.

5. Contribution au processus de paix en Colombie

29. La Mission des Nations Unies en Colombie a demandé au Centre régional de contribuer à la mise en œuvre du volet « dépôt des armes » du processus de paix historique négocié entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. En février 2017, le Centre régional a commencé à prêter assistance à la Mission en lui fournissant des conseils techniques. À ce jour, il a apporté son concours à la planification technique et logistique du dépôt des armes et mis à disposition ses connaissances des méthodes et des techniques de neutralisation des armes légères et de petit calibre.

30. Il s'agit de la première contribution du Bureau des affaires de désarmement ou d'un de ses trois Centres régionaux à un processus formel de dépôt des armes. Les directives techniques élaborées par le Centre régional, fondées sur des normes et pratiques exemplaires arrêtées au niveau international, telles que les Normes internationales sur le contrôle des armes légères et les Directives techniques internationales sur les munitions, élaborées dans le cadre du programme de gestion des connaissances SaferGuard de l'ONU, sont appliquées tout au long de la mise en œuvre de l'accord de paix.

B. Aide à la mise en œuvre d'instruments multilatéraux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive

1. Traité sur le commerce des armes

31. Le Centre régional a continué d'aider les États à mieux appliquer le Traité sur le commerce des armes en dispensant des cours de formation et une assistance technique à plus de 50 responsables nationaux. En Colombie, il a aidé à appliquer la disposition du Traité qui engage les États à « disposer d'un régime de contrôle national efficace et transparent » en organisant, en avril 2017, un séminaire technique destiné à mieux faire connaître aux responsables gouvernementaux les transferts internationaux d'armes et les procédures d'évaluation du risque à l'exportation. Le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense animent l'action d'adaptation des procédures nationales, afin que le Traité soit appliqué de manière effective dès sa ratification par le Gouvernement colombien.

32. Le Centre régional a également organisé, en janvier 2017, une table ronde à l'intention du personnel de l'autorité nationale guatémaltèque chargée du contrôle du commerce des armes, lors de laquelle il a fourni des orientations en vue de la création et de la définition des fonctions principales d'une autorité nationale de contrôle du commerce des armes en application du Traité.

33. Les partenaires internationaux ont continué de demander au Centre régional de les faire bénéficier de sa connaissance pratique du Traité sur le commerce des

armes. Par exemple, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm et le Centre ont pris ensemble l'initiative de développer une base de données interactive afin de cartographier les activités relatives au Traité sur le commerce des armes dans la région et ainsi, de déceler les tendances et les lacunes en matière d'assistance et d'améliorer les résultats des projets futurs. Le Bureau fédéral allemand des affaires économiques et des contrôles à l'exportation a continué, dans le cadre de son appui au Projet de communication de l'Union européenne relatif au Traité sur le commerce des armes, de demander au Centre de stimuler, aux fins de l'élaboration de feuilles de routes relatives au Traité, des dialogues nationaux principalement axés sur les structures d'octroi des licences et sur la tenue des listes de contrôle des exportations.

2. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

34. Le Centre régional a aidé neuf États de la région à appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À cette fin, il a notamment élaboré un guide et des outils novateurs, contribué sur les plans technique et juridique à l'actualisation des cadres législatives et aidé les États à définir leurs priorités en vue d'appliquer la résolution. Il a également organisé des formations pratiques à l'intervention en cas d'incidents liés à la présence d'armes de destruction massive dans un port maritime.

35. Le Centre régional a présenté son tout premier guide sur l'établissement de listes de contrôle au Pérou, en avril 2017, lors d'un séminaire régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) organisé avec l'Organisation des États américains. Ce guide, qui comprend une liste des armes de destruction massive auxquelles il convient d'accorder une attention particulière dans la région des Caraïbes, dans l'objectif de faciliter l'utilisation pratique des listes de contrôle dans le contexte national, recense tous les éléments des principaux régimes de contrôle du commerce de produits stratégiques qu'il est recommandé d'inclure dans une liste nationale pour qu'elle soit conforme aux dispositions de la résolution 1540 (2004). Ce nouvel outil facilitera l'adoption de listes de contrôle nationales, ce qui contribuera à harmoniser les mesures de contrôle en vigueur dans la région. Le Centre a bénéficié du concours des experts de l'Organisation mondiale des douanes, qui ont procédé à un examen critique des éléments du guide.

36. Pour nombre des pays qui s'emploient à contrer la prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre son financement est devenue une priorité. Dans cette optique, en novembre et en décembre 2016, le Centre régional a prêté au Gouvernement trinidadien une assistance juridique concernant la rédaction de projets de loi relatifs au financement de la prolifération, lors d'ateliers consacrés à l'élaboration de dispositions érigeant cette activité en infraction et la rendant passible de sanctions nouvelles. Il s'est particulièrement attaché à étendre les fonctions, le rôle et les compétences juridiques de la cellule de renseignement financier de la Trinité-et-Tobago afin qu'en plus du blanchiment d'argent, elle lutte aussi contre le financement de la prolifération et du terrorisme.

37. Le Centre régional a organisé des tables rondes au Belize, en décembre 2016, à la Trinité-et-Tobago, en décembre 2016, et au Pérou, en mars 2017, pour aider ces États à définir les priorités de leur plan national de mise en œuvre et renforcer ainsi l'application de la résolution 1540 (2004). La phase finale d'élaboration des plans nationaux est en cours et il est prévu de les présenter officiellement au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) en 2017.

38. Afin de pouvoir entreprendre des activités d'assistance relatives à la résolution 1540 (2004) au Suriname, le Centre régional a étudié les dispositions juridiques nationales régissant actuellement l'application de cette résolution. Il a présenté les conclusions de son étude et ses recommandations à un large public d'acteurs

gouvernementaux lors d'une table ronde nationale tenue en avril 2017 à Paramaribo. Grâce à cette étude juridique, le Centre disposera d'une base juridique solide pour contribuer à l'élaboration du plan national de mise en œuvre du Suriname, qui devrait commencer en juin 2017.

39. En décembre 2016, le Centre régional a organisé, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale, des exercices de simulation relatifs à la gestion des risques d'ordre maritime en République dominicaine, auxquels ont participé vingt-cinq membres du personnel d'autorités nationales. Les États bénéficiaires ont placé la formation à la gestion des risques et des crises ainsi que l'élaboration des protocoles et des plans d'urgence au rang des priorités dans le domaine de la sécurité maritime et de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

40. Le Centre a été créé en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires. En 2016, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional se sont élevées à 2 190 894 dollars. On trouvera en annexe au présent rapport l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional pour 2016.

41. Le Secrétaire général remercie les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Guyana et du Mexique de leurs contributions financières, qui ont permis au Centre régional de continuer à apporter, sur demande, une assistance aux États Membres de la région. Il remercie également le Gouvernement péruvien de l'appui financier et politique durable qu'il fournit au Centre régional en sa qualité de pays hôte.

42. Le Secrétaire général continue à inviter les États de l'Amérique latine et des Caraïbes à verser des contributions financières et en nature au Centre régional, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par ce dernier.

43. Le Secrétaire général remercie tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre régional et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à ce dernier de continuer à prêter, sur demande, une assistance d'ordre technique et en matière de renforcement des capacités aux États Membres de la région, conformément à son mandat.

B. Effectifs et administration

44. Le poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/directeur du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'agent des services généraux local (G-7) sont financés sur le budget ordinaire de l'Organisation.

45. Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires. Durant la période considérée, le Centre régional et le programme des Volontaires des Nations Unies ont poursuivi leur coopération. Le Centre a recruté du personnel d'appui supplémentaire pour ses programmes de sécurité publique, de non-prolifération et de maîtrise des armements, notamment les projets en cours

relatifs à l'expertise balistique dans les Caraïbes et à la sécurité privée en Amérique latine. Des consultants internationaux ont été engagés pour participer à l'élaboration des nouveaux guides et outils visant à favoriser l'application des instruments relatifs aux armes de destruction massive, y compris la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

V. Conclusion

46. Durant la période considérée, le Centre régional a entrepris plus de 60 activités de fond pour aider les États à appliquer le Programme d'action sur les armes légères, l'Instrument international de traçage, le Traité sur le commerce des armes et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

47. Le Centre régional a continué d'accroître l'assistance technique qu'il apporte dans des domaines allant du traçage, de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre et des munitions à l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des arsenaux. Il a également continué d'aider les États à renforcer leurs cadres nationaux de contrôle des importations et des exportations d'armes classiques et d'articles à double usage. Il a en outre appuyé les États dans leur lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, en leur prêtant une assistance juridique et en organisant des formations, notamment en matière de sécurité portuaire et maritime.

48. Le Centre régional a mis en avant le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements en veillant à ce qu'au moins 25 % de femmes participent à chacune de ses manifestations, ce qui a permis à environ 800 femmes de prendre part à ses activités durant la période considérée.

49. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les autres partenaires qui sont en mesure de le faire à verser au Centre des contributions en espèces ou en nature et engage les États d'Amérique latine et des Caraïbes à effectuer des contributions financières directes. Le Centre a besoin de ces contributions pour continuer à remplir au mieux son mandat et à répondre aux besoins des États Membres de la région. Le Secrétaire général invite également les États à continuer à tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent de concert en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2016

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé, 1^{er} janvier 2016	3 915 300
Produits	
Contributions volontaires	2 190 894 ^a
Produit des placements	32 545
Autres produits d'opérations avec contrepartie directe	–
Total des produits	2 223 439
Charges	
Frais de fonctionnement	2 081 526
Amortissement	–
Total (charges)	2 081 526
Excédent/(déficit)	141 913
Excédent/(déficit) cumulé	4 057 213

^a Correspond aux contributions volontaires versées par l'Allemagne (620 427 dollars), le Canada (1 304 208 dollars), les États-Unis d'Amérique (231 425 dollars), le Guyana (1 031 dollars), le Mexique (5 000 dollars) et le Pérou (28 802 dollars).